

Site officiel

**ÉTAT DE VAUD**

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

# 23\_POS\_26 - Postulat Philippe Miauton et consorts - Démarrer les travaux pour que le métro ne devienne pas le m37.

Séance du Grand Conseil du mardi 21 mars 2023, point 2.10 de l'ordre du jour

## Texte déposé

2021 : démarrage des travaux de la gare de Lausanne. 2031 : mise en service du métro m3... C'était avant les multiples annonces de retards, sous forme de faits accomplis, repoussant ces projets aux calendes grecques. Semestre après semestre, le dossier prend 4 à 5 ans de délais supplémentaires dans un cafouillage de responsabilités. Résultat, on parle aujourd'hui d'une fin en 2037. Une éternité inacceptable !

L'arc lémanique se révèle depuis plusieurs années l'un, voire le poumon économique de la Suisse. Sa démographie, son dynamisme et l'utilisation croissante des transports publics justifient à eux seuls la réalisation de ces projets majeurs. La Suisse occidentale, dont la gare de Lausanne doit être la pierre angulaire de sa mobilité, ne doit plus être le parent pauvre des projets nationaux. Malheureusement, interventions parlementaires après interventions, rien ne semble bouger. On ne sait pas encore s'il y aura des compensations financières, des modifications de calendrier possibles ou comment l'absorption de l'augmentation du trafic sera assurée d'ici-là.

Avant d'y voir plus clair dans le dossier de la gare, rien n'empêche d'avancer sur les projets des métros lausannois. Autant de réalisations qui doivent résoudre les constats de saturation du m2 aux heures de pointes et offrir aux habitants lausannois mais aussi aux nombreux usagers de l'ensemble du canton un moyen de transport performant avec le m3, indispensables au développement économique et au raccordement de quartiers fortement développés de la capitale vaudoise. En effet, le m3 fait partie des axes forts de transports publics urbains (AFTPU). Notre Grand Conseil a accepté, à la quasi-unanimité, 3 tranches concernant le développement du M2-M3 ( EMPD 216, 148 et EMPD 21\_LEG\_175) adopté entre 2015 et 2022 pour plus de 490 millions. Ces projets sont par ailleurs au bénéfice d'un co-financement de la Confédération par le biais du fonds d'infrastructure pour les agglomérations à hauteur de 161 millions. Il est par ailleurs intégré dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2012 et 2016). Pour la première étape de transformation du métro m2 et de construction du m3 entre la gare et le Flon, la Confédération a approuvé les plans le 12 décembre 2022, ce qui a valeur de permis de construire pour ce tronçon. Quant à la deuxième étape entre le Flon et la Blécherette, elle devait aux dernières nouvelles être mise à l'enquête à fin 2022, ce qui ne s'est pas fait.

Même si le développement des métros est étroitement lié à la nouvelle priorité donnée au projet de la gare de Lausanne, le canton de Vaud et la Ville de Lausanne doivent maintenant entreprendre ces travaux, en revoyant les calendriers. Comme dans le prolongement de la résolution Alexandre Berthoud, adoptée à l'unanimité le 21 mars, il convient désormais d'inverser la tendance et que le projet de gare s'adapte aux chantiers des m2 et m3. Et que l'on commence cas échéant par le Nord.

Compte tenu des délais interminables dans la réalisation de tels ouvrages, des rapides saturations constatées sur le m2, le Conseil d'Etat serait par ailleurs bien inspiré de d'ores et déjà réfléchir aux propositions de faisabilité du prolongement du m2 en direction de l'EHL et la réalisation du m3 jusqu'à la Tuilière voire jusqu'à Bellevaux.

*Ainsi, par le présent postulat, les députés soussignés demandent au Conseil d'Etat d'étudier sans délai l'opportunité de mettre en application immédiate les trois EMPD cités ci-dessus qui permettent de lancer sans attendre les travaux liés au m2 et m3 et d'adapter la planification des travaux en mettant ces projets en priorité, indépendamment de l'agenda du chantier de la gare.*

## Conclusion

Prise en considération immédiate

## Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Jacques-André Haury	V'L
Florence Gross	PLR
Alexandre Berthoud	PLR
Olivier Petermann	PLR
Marc Morandi	PLR
Michael Wyssa	PLR
Philippe Jobin	UDC
Jean-Franco Paillard	PLR
Georges Zünd	PLR
Jean-Louis Radice	V'L
Anne-Lise Rime	PLR
Jean-Daniel Carrard	PLR
Fabrice Tanner	UDC
John Desmeules	PLR
Nicolas Suter	PLR
Maurice Treboux	UDC
Maurice Neyroud	PLR
Graziella Schaller	V'L

<b>Signataire</b>	<b>Parti</b>
Jerome De Benedictis	V'L
Jean-François Thuillard	UDC
Charles Monod	PLR
Chantal Weidmann Yenny	PLR
Jean-François Cachin	PLR
Thierry Schneiter	PLR
Cédric Weissert	UDC
Stéphane Jordan	UDC
Loïc Bardet	PLR
Yvan Pahud	UDC
Grégory Bovay	PLR
Patrick Simonin	PLR
Jean-Marc Udriot	PLR
Aurélien Clerc	PLR
Daniel Ruch	PLR
Pierre-André Romanens	PLR
Cloé Pointet	V'L
Elodie Golaz Grilli	PLR
Sergei Aschwanden	PLR
Gérard Mojon	PLR
Laurence Cretegy	PLR
Blaise Vionnet	V'L
Sébastien Humbert	V'L
Pierre Zwahlen	VER
Monique Hofstetter	PLR
Carole Dubois	PLR
Marc-Olivier Buffat	PLR
Florence Bettschart-Narbel	PLR
Denis Dumartheray	UDC

<b>Signataire</b>	<b>Parti</b>
Philippe Germain	PLR
Jean-Bernard Chevalley	UDC
Laurence Bassin	PLR

## **Secrétariat général du Grand Conseil**

Place du Château 6  
1014 Lausanne

[r+41213160500](tel:+41213160500)(tel:+41213160500).

[info.grandconseil\(at\)vd.ch](mailto:info.grandconseil(at)vd.ch)([javascript:linkTo\\_UnCryptMailto\(%27qempxs.mrjs2kverhgswimpDzh2gl%27\);](mailto:info.grandconseil(at)vd.ch));

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place%20du%20Ch%C3%A2teau%206++Lausanne+Suisse)(<https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse>).